

À Ingré, le 20 mai 2010

A Monsieur le Recteur de l'académie d'Orléans -Tours  
s/c de Monsieur le Principal du collège Montabuzard,

Monsieur le Recteur,

Les professeurs du collège d'Ingré condamnent unanimement et vigoureusement le projet d'imposer un service complet d'enseignement de 18 heures aux futurs professeurs stagiaires. Ils savent par expérience quelle difficulté représente la première année d'enseignement et rejettent un projet qui sera gravement dommageable pour les professeurs débutants et leurs élèves.

S'ils ne refusent pas a priori le principe d'une formation professionnelle en amont, c'est-à-dire pendant le « master enseignement », ils sont en même temps convaincus de la nécessité d'une première année d'enseignement avec un horaire aménagé, cet aménagement étant la condition d'une pratique sereine, réfléchie et donc efficace du métier d'enseignant.

L'application de la réforme à la rentrée 2010 fera de plus que les jeunes collègues reçus cette année aux différents CAPES n'auront pas bénéficié, pour la plupart d'entre eux, d'une quelconque formation pédagogique et didactique : c'est les mettre en situation d'échec. Les risques pédagogiques représentés par l'actuel projet sont tellement évidents que les professeurs du collège d'Ingré en concluent que la réforme mise en place obéit à d'autres principes que le souci de réussite scolaire des élèves et de réussite professionnelle des jeunes enseignants ; à cet égard, le fait que les professeurs stagiaires soient « nommés » sur des postes vacants ne fait qu'accroître les soupçons.

Rien, enfin, n'est prévu pour que les professeurs tuteurs puissent correctement assurer leur fonction d'aide et de conseil auprès de jeunes collègues nécessairement mis en difficulté par une charge d'enseignement démesurée par rapport à leur formation initiale.

C'est pourquoi les professeurs du collège d'Ingré, afin d'agir de façon conforme à leur rejet d'un projet qu'ils jugent profondément nocif, ont pris la décision de refuser les fonctions de professeurs tuteurs qui leur ont été ou qui leur seront proposées.

Veillez croire, Monsieur le Recteur, à notre attachement à un service public national d'éducation.